



Le + syndical

CGC-DGFiP

86/92 Allée de Bercy

Bâtiment Turgot

Télédoc 909

75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.39 – 01.53.18.00.69

Site : www.cgc-dgfip.info

Adresse mail : cgc.bn@dgfip.finances.gouv.fr

FLASH INFOS

Mai 2017

DEMATÉRIALISATION DU BULLETIN DE PAIE :



Le décret n°2016-1073 du 03 août 2016 donne le coup d'envoi à la dématérialisation des bulletins de paie, des attestations fiscales des agents civils de l'Etat, des magistrats et des militaires.

Chaque Ministère précisera par arrêté, les modalités pratiques pour le passage à cette dématérialisation et ce, avant le 1^{er} janvier 2020.

La DGFiP étant en charge de ce projet, il est naturel que l'expérimentation concernant notre Ministère se fasse dans notre direction.

1) OBJECTIF :

Mettre ces documents à disposition pendant toute la carrière de l'agent et 5 ans après son départ en retraite, sur un espace numérique sécurisé par la DGFiP accessible depuis internet.

A terme, ce service concernera également les bulletins de pensions.

Vous rêviez de ne plus avoir à conserver plusieurs centaines de bulletins chez vous, alors ce service est fait pour vous.

Pour les plus conservateurs, la fin du flux papier doit intervenir au 2^{ème} semestre 2018.

2) POURQUOI ?

La gestion des bulletins de paie nécessitant temps et argent, la dématérialisation va permettre de :

- réduire les délais d'obtention (entre 1 et 4 mois suivant les ministères) ;
- réaliser des économies de papier (30 millions de bulletins de paye édités chaque année) ;
- supprimer les manipulations d'envoi ;
- permettre des économies d'affranchissement.

3) COMMENT ?

La DGFIP a créé un Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public (ENSAP) qui héberge ces documents au format PDF, accessible depuis ce site : <https://ensap.gouv.fr>

La création du mot de passe nécessite lors de la 1ère connexion de disposer des éléments suivants : nom/date de naissance/numéro de sécurité sociale/IBAN.

Le mot de passe devra comporter des majuscules/minuscules/chiffres pour être accepté.

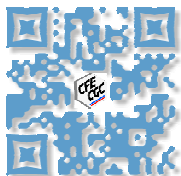
Lors des connexions suivantes, l'accès à l'ENSAP s'effectuera avec votre numéro de sécurité sociale et votre mot de passe.

4) QUAND ?

Ce service fonctionne déjà à titre expérimental dans huit directions de la DGFIP :

- DRESG (dont service centraux)
- DRFiP du Maine et Loire
- DRFiP d'Ille et Vilaine
- DRFiP de l'Yonne
- DRFiP d'Auvergne-Rhône-Alpes
- DDFiP du Var
- DDFiP du Vaucluse
- DIRCOFI Ouest

Vous pourrez y retrouver l'ensemble de vos feuilles de paie depuis décembre 2016 ainsi que l'attestation fiscale 2016.



La CGC DGFIP se bat à vos côtés pour défendre vos droits.

Pour recevoir régulièrement des informations de la CGC DGFIP

Renvoyez par courriel votre demande expresse à

cgc.bn@dgfip.finances.gouv.fr